



Ville de **Saint-Avé**



© CRR Architecture

PRESENTATION BUDGETAIRE 2024

Principaux chiffres (*extrait*)
comptes administratifs 2023 et budgets 2024



2024

INTRODUCTION : UN BUDGET POUR DES SERVICES PUBLICS	3
LES RESULTATS SYNTHETIQUES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	3
SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2024	5
EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL 2024	5
PARTIE I : BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT	7
LES DÉPENSES RÉELLES : 11,532 MILLIONS D'€	8
LES CHARGES GENERALES	9
LES CHARGES DE PERSONNEL	11
LES AUTRES CHARGES	12
LES CHARGES FINANCIERES	13
LES CHARGES DIVERSES (EXCEPTIONNELLES, PROVISIONS)	14
LES RECETTES RÉELLES : 13,967 MILLIONS D'€	14
LES PRODUITS DES SERVICES	16
LES IMPOTS ET TAXES	17
LES DOTATIONS DE L'ETAT	21
LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21
LES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DIVERS	22
PARTIE II : BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT	23
LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	23
LES OPERATIONS STRUCTURANTES	24
LES OPERATIONS RECURRENTES	30
LES RECETTES D'EQUIPEMENT	30
LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	31
L'AUTOFINANCEMENT (EN K€)	31
LA DETTE DE LA COMMUNE (EN K€)	33
PARTIE III : LES BUDGETS ANNEXES 2024	36
LE BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES	36
LE BUDGET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE KEROZER	38

INTRODUCTION : UN BUDGET POUR DES SERVICES PUBLICS

La gestion publique a pour but la production de services publics et la gestion de biens publics. Elle se différencie de l'entreprise qui recherche le profit et de la famille qui satisfait ses besoins avec ses ressources.

Aucune dépense n'est possible sans que les représentants des citoyens n'aient voté une autorisation : ce système d'autorisation est la traduction en chiffres du projet politique.

Les finances communales sont régies par un certain nombre de règles. La gestion municipale répond à des principes de gestion équivalents à ceux de la gestion familiale.

Des considérations très simples entrent en jeu pour apprécier la santé financière d'une commune. Les ressources sont-elles suffisantes pour faire face aux charges ? Comment évoluent ces deux éléments ? La dette est-elle élevée au regard de la capacité de remboursement ? Dans quel état se trouve le patrimoine communal ? Faudra-t-il encore emprunter dans l'avenir ?

Ces questions simples ne doivent pas être considérées isolément pour juger de la santé financière d'une ville. Nous vous proposons de vous apporter des éléments de réponse à travers les pages qui suivent. Vous y retrouverez ce que recouvre le budget.

LES RESULTATS SYNTHETIQUES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

COMMUNE DE SAINT-AVE - résultats 2023

BUDGET	RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2023			RESULTAT DE CLOTURE 2023 (avec reports antérieurs)		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	-1 628 579,55	1 540 679,80	-87 899,75	3 253 682,25	1 540 679,80	4 794 362,05
AMEGT SECTEUR KEROZER	0,00	0,00	0,00	-306 619,65	0,00	-306 619,65
AFFAIRES ECONOMIQUES	29 809,66	-19 957,70	9 851,96	729 665,46	94 297,03	823 962,49
TOTAL BUDGETS ANNEXES DES SERVICES A CARACTERE ADMINISTRATIF	29 809,66	-19 957,70	9 851,96	423 045,81	94 297,03	517 342,84
TOTAL	-1 598 769,89	1 520 722,10	-78 047,79	3 676 728,06	1 634 976,83	5 311 704,89

Concernant le budget principal, l'année 2023 est caractérisée par un résultat de fonctionnement de **1 541 k€** (1 705 k€ en 2022 et 2 728 k€ en 2021).

Les conséquences de la crise internationale au niveau économique, issue de la crise sanitaire de 2020 et marquée également par la guerre en Ukraine, impactent les comptes de la collectivité depuis 2022 avec des incidences fortes au niveau du coût de l'énergie et des denrées alimentaires, mais également celui des achats et des travaux. Le résultat de fonctionnement 2023 comprend un apport de 40 k€ d'excédent du budget annexe Affaires Economiques.

Les charges de personnel ont augmenté avec, entre autres l'augmentation du SMIC en mai 2023, la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet, et la revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C en milieu d'année.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **5 546 k€** en 2023, dont 3 700 k€ concernent la construction du pôle sportif de Kerozer.

L'excédent d'investissement diminue depuis 2022. Il est à **+ 3 254 k€** fin 2023, en lien avec la montée en charge des dépenses d'équipement. Ce prélèvement sur fonds de roulement était anticipé afin de décaler au plus tard le recours à l'emprunt. Celui-ci n'a ainsi pas été nécessaire sur 2023.

Les investissements ont été financés en 2023 à hauteur de 14 % par des subventions et de 11 % par la taxe d'aménagement et le fonds de compensation de TVA. Le solde a été financé par les ressources propres de la collectivité.

Concernant les budgets annexes :

Les budgets des opérations d'aménagement retracent les charges d'investissement à préfinancer dans l'attente des cessions de terrains, ainsi que les ventes réalisées. En 2023, aucune écriture comptable n'a été constatée pour le budget annexe de l'aménagement de Kerozer et le déficit d'investissement fin 2022 est reporté à l'identique fin 2023.

Le budget Affaires Economiques retrace les loyers et l'entretien des locaux commerciaux (ateliers relais, bureaux relais, restaurant et bureaux pour professions libérales). Ce budget est structurellement excédentaire et en 2023, un reversement du résultat 2022 au budget principal a été effectué à hauteur de 40 k€.

Le résultat de fonctionnement 2023 est de 94 k€ et permet de prévoir un reversement au budget principal en 2024 de 35 k€.

Le résultat cumulé des budgets de la collectivité fait ainsi ressortir un excédent de fonctionnement de 1 635 k€ et un excédent d'investissement de 3 677 k€.

Concernant le budget principal, les résultats budgétaires sont corrigés au 31 décembre 2023 par une écriture non budgétaire réalisée par la DGFIP qui correspond à une régularisation sur exercices antérieurs, soit l'intégration de la quote-part du résultat 2020 du SIAEP de Saint-Avé Meucon, telle que définie dans la convention de liquidation validée par le conseil municipal du 16 décembre 2020. Les résultats ayant été transférés à la communauté d'agglomération qui a récupéré la compétence « Eau potable », cette écriture est neutre pour la commune au niveau du résultat cumulé. Elle se traduit par une augmentation du résultat de fonctionnement de 477 k€ et une diminution de l'excédent d'investissement du même montant.

*L'affectation des résultats en 2024 intègre donc cette régularisation, et correspond pour la commune en 2024 à une affectation du résultat de fonctionnement pour 2 018 k€ (1541k€+477k€) et à un report de l'excédent d'investissement d'un montant de 2776 k€ (3254k€ – 477k€) soit un résultat cumulé de **4 794 k€***

SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2024

Le budget 2024 a été élaboré à partir des orientations budgétaires présentées au conseil municipal du 22 février 2024, actualisées au vu des dernières données financières et fiscales connues. Etabli de façon prudentielle, il s'inscrit dans les engagements pris en début de mandat :

- Améliorer la qualité de nos services publics tout en maîtrisant et recherchant constamment l'optimisation de notre gestion financière
- Poursuivre l'engagement dans une gestion responsable
- Conserver la dynamique des investissements destinés aux avéens en maîtrisant la fiscalité.
- Animer un comité citoyen responsable du budget participatif

BP 2024	Investissement	Fonctionnement ou exploitation	Total
Principal	10 457 557,90 €	14 136 927,00 €	24 594 484,90 €
Affaires économiques	822 165,45 €	232 197,03 €	1 054 362,49 €
Aménagement du secteur de Kérozer	736 619,65 €	430 100,00 €	1 166 719,65 €
Total	12 016 343,01 €	14 799 224,03 €	26 775 567,04 €

Les crédits ouverts s'élèvent globalement à **26 776 k€** pour l'ensemble des budgets dont **24 594 k€** pour le budget principal.

EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Pour 2024, le budget principal de la Ville comprend des recettes réelles de fonctionnement pour **13 966 k€** et des dépenses réelles de fonctionnement pour **11 532 k€**.

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de **9 563 k€**, restes à réaliser inclus. L'épargne dégagée par le fonctionnement de la Commune, les reports des résultats 2023 et les recettes externes d'investissement permettent de financer plus de 9 millions d'euros d'investissement. Un emprunt d'équilibre est prévu pour **281 k€** en 2024.

Le tableau ci-dessous reprend uniquement les crédits pour les écritures réelles, sans les écritures d'ordre de transfert entre le fonctionnement et l'investissement (dotations aux amortissements par exemple). Il fait donc apparaître l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement et la couverture des besoins de financement de l'investissement au cours de l'exercice à venir. Il comprend les restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
11 532 K€

CHARGES GENERALES
2 821 K€

CHARGES DE PERSONNEL
7 276 K€

AUTRES CHARGES COURANTES
1 335 K€

INTERETS DE LA DETTE : 35 K€

AUTRES CHARGES : 65 K€

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
2 434 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
9 832 K€

REMBOURSEMENT DE LA DETTE
238 K€

DEPENSES EQUIPEMENT
9 563 K€

DEPENSES SOUS MANDAT (GESTION EAUX PLUVIALES)
31 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
13 966 K€

PRODUITS DES SERVICES
1 411 K€

FISCALITE LOCALE
7 852 k€

AUTRES IMPOTS ET TAXES (DSC et AC)
1 423k€

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
2 259 K€

PRODUITS DE GESTION COURANTE
912 K€

AUTRES PRODUITS DIVERS
110 K€

RECETTES D'INVESTISSEMENT
4 590 K€

AFFECTATION DU RESULTAT 2023
2 018 K€

SUBVENTIONS, DOTATIONS FCTVA
2 282 K€

EMPRUNT EQUILIBRE : 281 K€

CESSIONS 9 K€

REPORT SOLDE 2023 INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL 2 776 K€

AUTOFINANCEMENT
2 434 K€

RECETTES SOUS MANDAT (GESTION EAUX PLUVIALES)
31 K€

FONCTIONNEMENT 2024

INVESTISSEMENT 2024

PARTIE I : BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

Les Dépenses réelles s'élèvent à

11 532 227 €

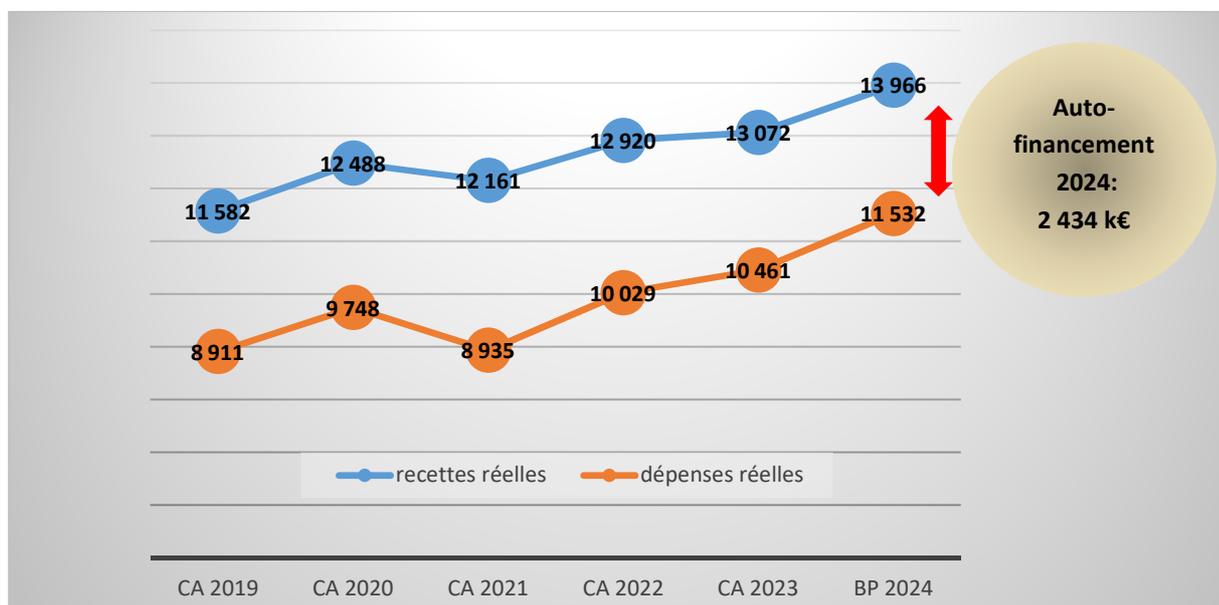
Les Recettes réelles s'élèvent à

13 966 527 €

Evolution des recettes et dépenses réelles (en k€) et autofinancement prévisionnel :

Les recettes prévisionnelles et les dépenses prévisionnelles sont évaluées de façon prudente. Par conséquent les recettes réalisées sont parfois supérieures aux prévisions et les dépenses, qui évoluent dans une enveloppe contrainte, sont inférieures aux ouvertures de crédits.

Le graphique suivant présente les réalisations de 2019 à 2023 et les prévisions pour 2024 :



LES DÉPENSES RÉELLES : 11,532 MILLIONS D'€

Dans un contexte financier contraint, la Commune poursuit son objectif de gestion optimisée de la dépense publique.

La sobriété requise des dépenses de fonctionnement de la collectivité constitue une condition essentielle d'une politique d'investissement dynamique, gage de création d'emplois, de soutien à l'activité économique, de déploiement du service public et d'innovation au service d'un développement durable.

Les charges de fonctionnement, directement liées au bon fonctionnement des services, doivent cependant permettre de maintenir un niveau de service répondant aux besoins de la population. Le contexte économique est toujours marqué par la hausse des prix dans tous les secteurs, qui pèse sur les projections financières de l'année.

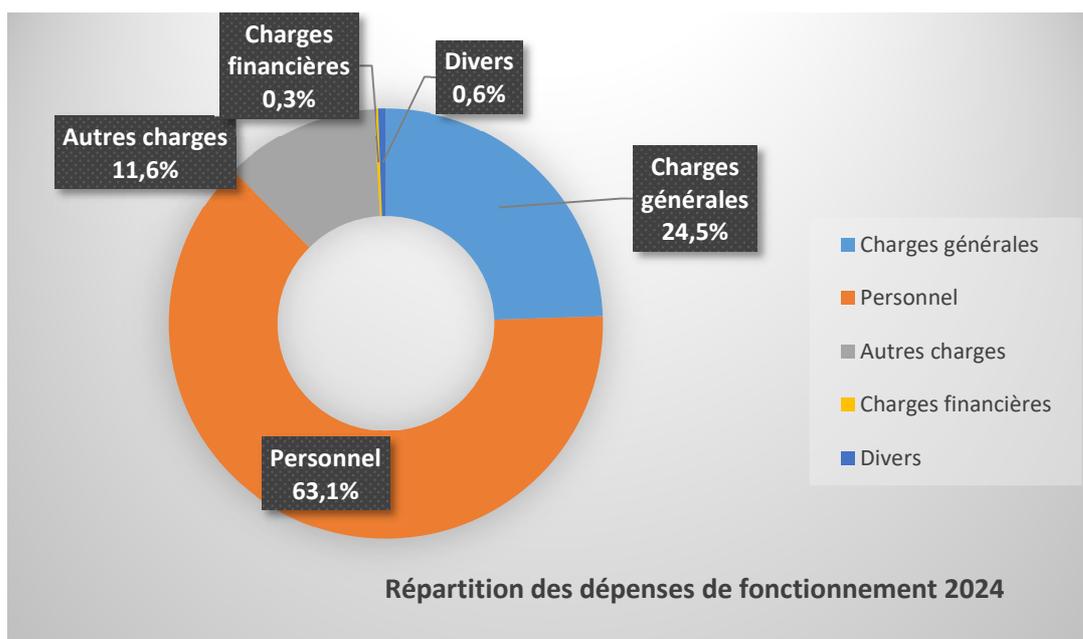
En 2024, les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont par ordre d'importance :

- ▀ **les frais de personnel**
- ▀ **les achats pour charges générales** : denrées alimentaires, électricité, gaz, eau, carburant, produits d'entretien, frais d'assurance, maintenance du matériel, entretien de terrains et des bâtiments, frais de transport, prestations diverses comme les animations pour la jeunesse et la culture, le nettoyage, etc.
- ▀ **les autres charges** : subventions aux associations et aux écoles, participations à d'autres organismes (dont CCAS 645 K€), indemnités des élus...
- ▀ **les frais financiers** au titre de la dette
- ▀ **les dépenses diverses et imprévues** regroupent les charges exceptionnelles, les dotations aux provisions pour risques et charges, et les atténuations de produits.

Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement réelles par chapitre budgétaire (en k€) :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BPm 2023	BP 2024	% BP/BP
Charges générales	2 183	1 746	2 063	2 347	2 458	2 595	2 820	8,7%
Personnel	5 632	5 462	5 603	6 233	6 663	6 675	7 277	9,0%
Autres charges	984	1 038	1 167	1 175	1 269	1 334	1 335	0,1%
Charges financières	79	68	57	47	40	40	35	-12,5%
Divers	34,4	1 434	45	227	31	67	65	-3,0%
TOTAL dépenses réelles	8 912	9 748	8 935	10 029	10 461	10 711	11 532	7,7%
% évolution	0,37%	9,38%	-8,34%	+12,24%	+4,31%		+7,67%	

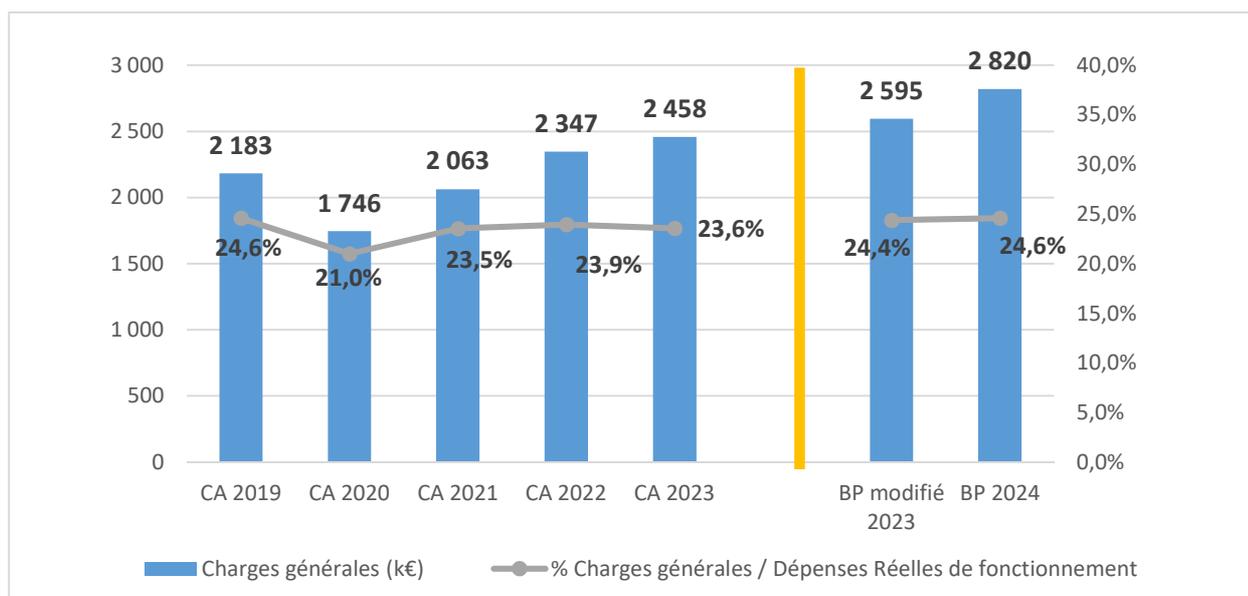
Répartition des dépenses de fonctionnement :



LES CHARGES GENERALES

Les dépenses de charges générales étaient de 2 458 k€ en 2023 (2 347 k€ en 2022 et 2 063 k€ en 2021). Elles sont évaluées à **2 820 k€** en 2024.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du montant et de la part des charges générales dans les dépenses de fonctionnement réelles (hors dépenses exceptionnelles) :



Remarques : en 2020, ce poste a été particulièrement impacté par la crise sanitaire liée à la Covid19, avec la fermeture de plusieurs services pendant 2 mois et le ralentissement toute l'année pour certaines activités. 2021 est marquée encore par des perturbations en début d'année (fermeture des salles de spectacles au 1^{er} trimestre, annulation des séjours jeunesse du 1^{er} semestre...).

En 2023, les réalisations sur ce poste budgétaire sont conformes aux prévisions (95% de réalisation). L'impact de la hausse des prix se fait sentir sur de nombreuses charges, dont les principales sont l'énergie et les produits alimentaires.

Après une hausse des dépenses en électricité et gaz de 17% entre 2021 et 2022 (soit + 50 k€), les charges augmentent de 28% entre 2022 et 2023 (soit +95 k€). Les prix de l'énergie ont été contenus par rapport à d'autres collectivités grâce aux modalités de révisions prévues dans le cadre des marchés publics contractés fin 2021.

Des mesures d'économies ont été mises en place depuis début 2023 pour maîtriser les consommations d'énergie (révision des plages horaires d'éclairage public, baisse des températures dans les bâtiments...).

Au vu des dernières évolutions tarifaires prévues dans les marchés d'énergie, les dépenses en 2024 devraient se stabiliser pour le gaz et pour l'électricité. La commune ne bénéficie pas du bouclier tarifaire mais relève du dispositif de l'amortisseur électricité en 2023. Ce dispositif est reconduit par l'Etat en 2024 avec de nouvelles modalités de calcul (relèvement des seuils de tarifs concernés)

Le 2^{ème} poste en forte augmentation en 2023 comme en 2022 concerne les produits alimentaires. Il a augmenté de +17% soit + 73k€ (pour rappel entre 2021 et 2022 : + 19% soit + 67 k€), en raison de l'augmentation des prix mais également du nombre de repas et de la prise en compte de la Loi Egalim (avec un objectif de 50% de produits biologiques ou locaux).

En cumulé, ce chapitre a évolué de 12,6% entre 2019 et 2023 (+275 k€).

Au niveau national, la hausse des prix à la consommation est évaluée à +3,7% sur un an, avec de fortes disparités : + 5,7% pour l'énergie, + 7,2% pour l'alimentation et +3,1% pour les services (*IPC données INSEE du 12 janvier 2024*).

Pour 2024, prenant en compte l'augmentation attendue des prix sur 2024, et également un niveau d'activité plus élevé (restaurant scolaire, maintenance, mises aux normes et en sécurité des bâtiments, voiries et espaces naturels...), les charges générales sont évaluées à **2 820 k€** soit **+ 8,7%** entre 2023 et 2024 (BP/BP).

Ce taux prend en compte l'augmentation des coûts dans tous les domaines d'activité : matières premières et services, charges d'énergie.

Pour mémoire, le chapitre des charges générales a été diminué en 2023 par le transfert de 100 k€ de charges au chapitre des charges de personnel, concernant la prestation d'accompagnement sur le temps méridien des enfants scolarisés à l'école Notre Dame. A périmètre égal, l'évolution de budget à budget était de +7,7% de 2022 à 2023.

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Montant des charges générales (Achats et charges externes nettes) par habitant (ratio DGFIP de 2019 à 2022)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Saint-Avé	183	144	168	190	201	231
Département	210	190	211	231	nc	
Région	228	211	227	248	nc	
France	272	248	265	296	nc	

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Pourcentage des charges générales (Achats et charges externes nettes) / Dépenses réelles de fonctionnement (ratio DGFIP de 2019 à 2022)

	2019	2020	2021*	2022*	20223	2024
Saint-Avé	24.34%	17.74%	22.96%	23.40%	23.50%	24.45%
Département	24.18%	21.92%	23.91%	24.46%	nc	
Région	24.97%	23.24%	24.59%	25.08%	nc	
France	24.58%	22.82%	23.75%	25.18%	nc	

*Dépenses réelles retraitées des charges exceptionnelles

LES CHARGES DE PERSONNEL

LA REMUNERATION : 7 276 K€

Stable de 2018 à 2021, le budget des charges de personnel a augmenté en 2022 en intégrant les impacts réglementaires et les réorganisations de services. En 2023, une décision modificative en cours d'année a intégré les charges relatives aux revalorisations du point d'indice de 1,5% et des grilles indiciaires. Les réalisations de l'exercice 2023 s'élèvent ainsi à **6 663 k€**. Le budget 2024 est établi avec l'impact en année pleine de ces différentes mesures.

Il est évalué à **7 276 k€** pour la masse salariale, comprenant **100 k€** de prestations externes pour l'accompagnement sur le temps méridien des enfants scolarisés à l'école Notre Dame (*convention de mise à disposition de personnel extérieur, prise en charge sur les budgets précédents avec les charges générales*) et **100 k€** de charges liées à la mise en place des titres restaurant (dont 50%, correspondant à la part des agents, est remboursé en produits « atténuation de charges »).

D'une façon générale, l'évolution de la masse salariale, à effectifs constants, est liée chaque année :

- // aux modifications réglementaires,
- // aux avancements automatiques de carrière
- // à l'augmentation de l'âge des agents territoriaux
- // au coût de remplacement des agents indisponibles

Les prévisions 2024 sont en hausse de 8,3% à périmètre constant (hors personnel extérieur)

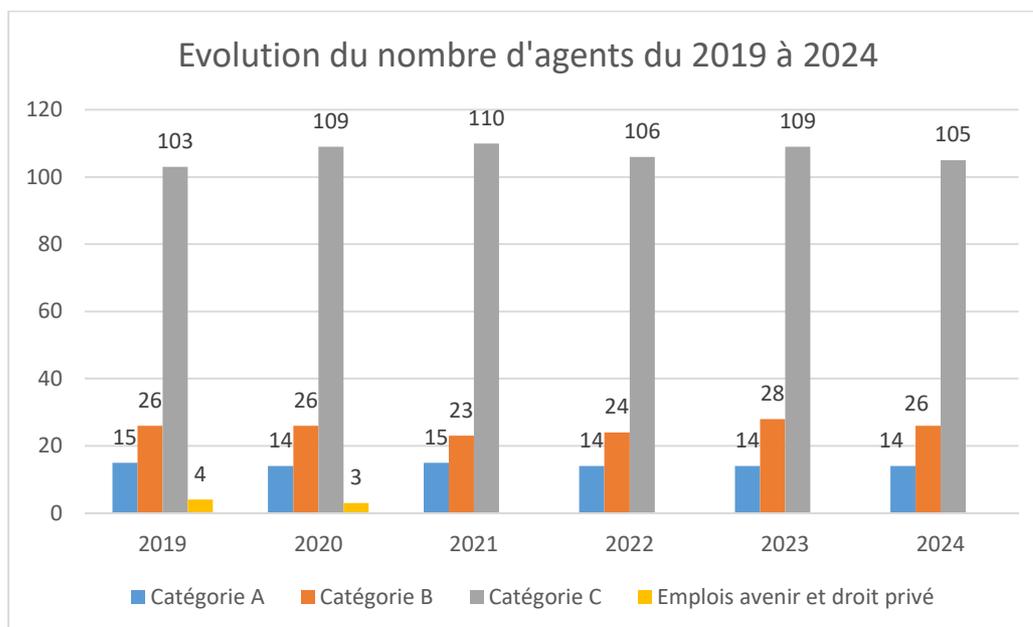
Les charges supplémentaires sont dues à:

- // L'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) incluant les avancements d'échelon et de grade,
- // L'octroi de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics,
- // Les effets de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 en année pleine
- // La revalorisation des grilles de certains agents de catégorie B et C au 1^{er} juillet 2023 en année pleine,
- // L'augmentation du SMIC qui a un impact sur la rémunération des contractuels et des plus bas salaires parmi les titulaires,
- // La mise en place des astreintes,
- // La stagiairisation d'un apprenti sur un poste vacant depuis 2022,
- // La mise en place de mesures d'action sociales et d'augmentation de la rémunération avec l'attribution de la « prime pouvoir d'achat », la mise en place de titres restaurant avec une prise en charge à hauteur de 50% et la hausse du régime indemnitaire basé sur l'augmentation de la valeur du point d'indice (5%).

Il convient de préciser que certains postes sont financièrement compensés par

- // Une subvention de l'Etat pour la prise en charge des passeports et cartes d'identités biométriques (CNI dématérialisées),
- // Une prise en charge de la CAF pour les accompagnements d'enfants porteurs de handicap,
- // Une refacturation au CCAS dans le cadre de la mutualisation des services supports,
- // Une atténuation de charges pour les titres restaurants à hauteur de 50% (part salariale)

Evolution des effectifs de la commune par catégorie d'emplois (au 1^{er} janvier) :



Le poids de nos charges de personnel s'explique par :

- ▀ l'évolution du niveau de service en raison du développement de la commune,
- ▀ le souhait de proposer des services publics de qualité, avec des professionnels qualifiés et compétents, en s'adaptant aux besoins de la population,
- ▀ le choix de réaliser de nombreuses missions en régie,
- ▀ la volonté de contribuer à l'intégration professionnelle des jeunes avec les contrats d'apprentissage.

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Pourcentage des charges de personnel nettes (travaux en régie déduits) / Dépenses réelles de fonctionnement (ratio DGFIP de 2019 à 2022)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Saint-Avé	62.16%	55.74%	62.82%	63.27%	63.01%	62.69%
Département	57.74%	57.91%	58.76%	58.42%	nc	
Région	58.36%	58.55%	59.41%	58.89%	nc	
France	59.18%	60.44%	60.22%	59.53%	nc	

nc : non connu

LES AUTRES CHARGES

Elles se sont élevées globalement à **1 269 k€** en 2023 pour 1 334 k€ de crédits ouverts (chapitre 65)

Pour 2024, des crédits sont prévus à hauteur de **1 335 k€**. Le budget intègre la subvention au CCAS qui s'élève à 645 k€ en 2024. Pour mémoire la subvention versée au CCAS est réévaluée tous les ans suivant l'évolution de l'activité et les résultats de fonctionnement du CCAS.

En 2024, les orientations budgétaires du CCAS font apparaître un besoin de financement en fonctionnement évalué à 645 k€, il était de 610 k€ en 2023, en raison des augmentations des charges (inflation, revalorisations indiciaires, titres restaurants et renforcement des postes dédiés à l'action sociale).

Les subventions scolaires diminuent pour l'école Notre Dame en raison d'une baisse des effectifs à la rentrée 2023. Les crédits alloués aux subventions aux associations augmentent de 5k€ par rapport au budget 2023. Ce chapitre comprend également les indemnités des élus et des prestations relatives à l'informatique (hébergements et abonnements chez des prestataires).

Les « autres charges » regroupent donc :

- / les subventions versées au CCAS : 645 k€ de subvention de fonctionnement annuelle en 2024 (610 k€ en 2023). Les produits des concessions des cimetières sont reversés à hauteur d'un tiers au budget du CCAS et les crédits sont ouverts pour 5 k€.
- / les subventions versées directement aux écoles, calculées en fonction des effectifs, pour les fournitures scolaires, les activités d'éveil et découverte et les projets autour de la langue bretonne : 23,1 k€ pour les écoles publiques, 15 k€ pour les écoles extérieures, ainsi que 211 k€ pour le fonctionnement de l'école Notre Dame dans le cadre de la convention de partenariat entre les collectivités et les écoles privées sous contrat.
- / les subventions versées aux associations ou au titre d'évènements exceptionnels : un effort supplémentaire est réalisé auprès des associations cette année et le montant passe à 125 k€ cette année, au lieu de 120 k€ en 2023. Les subventions versées en 2023 ont été de 115,3 k€ (soit +8 k€ par rapport à 2022)
- / les indemnités des élus : le budget, cotisations sociales comprises, reste stable à 191 k€ en 2024. Les réalisations 2023 ont été conformes aux prévisions.
- / la formation des élus : 9 k€ sont prévus pour la formation des élus
- / les contributions à d'autres organismes (Parc Naturel Régional) : 16,8 k€
- / une provision pour des admissions en non valeurs pour des créances irrécouvrables : 16k€

LES CHARGES FINANCIERES

Elles se sont élevées globalement à **40 k€ en 2023** et des crédits sont prévus à hauteur de **35 k€ en 2024**.

Le dernier emprunt souscrit en 2019 auprès de la CAF était à taux zéro et les charges financières continuent à diminuer. Le niveau de la dette étant très faible, les charges financières représentent moins de 1% des charges de fonctionnement réelles. La souscription d'un nouvel emprunt, si besoin, donnerait lieu à des charges financières à partir de 2025.

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Pourcentage des charges financières / Dépenses réelles de fonctionnement (ratio DGFIP)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Saint-Avé	0.9%	0.71%	0.64%	0.48%	0.38%	0.30%
Département	3.00%	2.35%	1.95%	1.75%	nc	
Région	2.61%	2.23%	1.96%	2.23%	nc	
France	2.14%	1.98%	1.88%	1.57%	nc	

LES CHARGES DIVERSES (exceptionnelles, provisions)

Pour mémoire (tableau p 8), ces postes se sont élevés exceptionnellement à 1 431 k€ en 2020. En effet, en 2020, le remboursement de la dotation de solidarité communautaire pour les années 2017 et 2018 (1 192 k€), ainsi que les régularisations des écritures suite au transfert de compétences de la gestion de l'eau et de l'assainissement à GMVA (versement des résultats des activités transférées) ont été comptabilisés dans les charges exceptionnelles.

Ces postes retraçaient d'habitude les dotations aux provisions pour créances douteuses et des charges exceptionnelles de gestion. En 2021, les dépenses étaient de 45 k€ et en 2022, les dépenses ont été de **280 k€** avec la comptabilisation de nouvelles dotations aux provisions pour risques et charges (litiges, comptes épargne temps). Les provisions font l'objet de reprises (recettes de fonctionnement) lorsque le risque diminue ou disparaît. Elles sont donc ajustées tous les ans.

En 2023 les charges diverses étaient de 31 k€ et elles sont estimées à **65 k€** en 2024.

LES RECETTES RÉELLES : 13,967 MILLIONS D'€

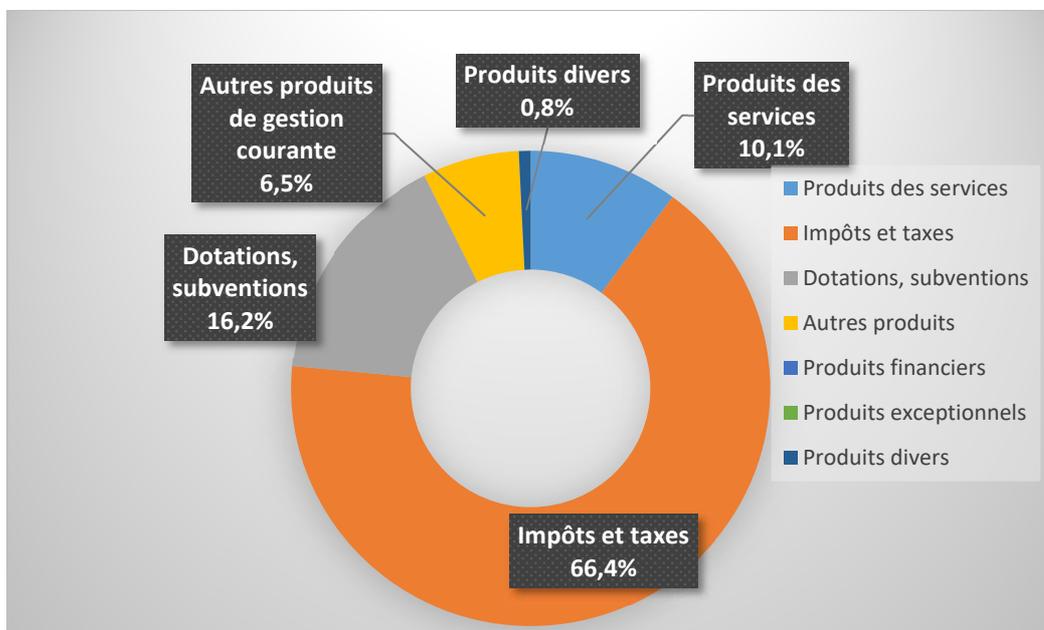
Les élus communaux gèrent des services au bénéfice de la population : certains de ces services sont obligatoires, d'autres sont facultatifs et relèvent de leurs décisions. Le niveau de ressources à mobiliser sera donc différent selon l'étendue des services rendus. Les principales ressources mobilisables sont par ordre d'importance :

- ▀ **les recettes de nature fiscale** : la fiscalité constitue la principale ressource. Ces recettes comprennent la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe sur les pylônes, ainsi que la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération.. **66.4 % des recettes**
- ▀ **les cofinancements** : provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, de la CAF, une pluralité d'acteurs qui permet d'apporter des ressources à la commune. **16.2 % des recettes.**
- ▀ **les recettes tarifaires** : la politique de tarification revient à faire supporter tout ou partie du coût du service par l'utilisateur. Tout service public a un coût et il est couvert par le prix réclamé aux usagers (excepté si la gratuité vise un objectif social) et par l'impôt supporté par les contribuables. Les tarifs ont augmenté de 4.5% en 2024. **10.1 % des recettes.**
- ▀ **Les produits de gestion courante** : les produits de gestion regroupent les produits des locations, les indemnités d'assurance, les versements des budgets annexes et exceptionnellement, comme cette année, les dons et legs reçus (hors patrimoine). **6.5% des recettes**

Evolution et répartition des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire (en k€) :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BPm 2023	BP 2024	%
Produits des services	1 288	947	1 393	1 705	1 402	1 238	1 411	14,0%
Impôts et taxes	7 736	7 900	8 389	8 551	9 026	8 893	9 275	4,3%
Dotations, subventions	2 099	2 212	2 150	2 198	2 267	2 211	2 259	2,2%
Produits de gestion courante	192	169	153	184	227	197	912	362,9%
Produits financiers	0	0	0	0		0		
Produits exceptionnels	139	1 185	30	200	9	0	0	
Produits divers (remboursement assurances/personnel, reprise provision,	121	73	48	82	141	89	110	23,7%
TOTAL Recettes réelles	11 575	12 486	12 163	12 920	13 072	12 628	13 967	10,60%
% évolution	2,2%	7,9%	-2,6%	+6,2%	+1,2%		+10,6%	

Répartition des produits de fonctionnement :



LES PRODUITS DES SERVICES

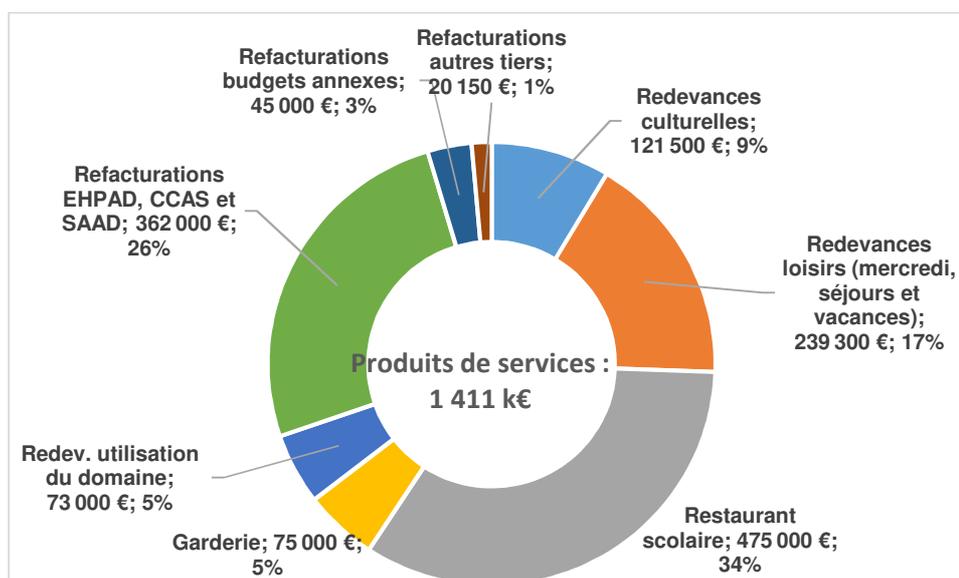
Les produits des services se sont élevés à **1 402 k€ en 2023** et sont estimés à **1 411 k€ en 2024**.

Il convient de distinguer les produits des services publics donnant lieu à une tarification pour les usagers et les produits résultant des facturations entre les budgets de la commune (budgets annexes, CCAS et EHPAD).

De façon exceptionnelle, les années 2021 et 2022 ont compris les produits de cession des terrains commercialisables dans les zones d'activités économiques (Z.A.E.) transférées à GMVA. Les cessions 2021 se sont élevées à 268 k€ et celles de 2022 à 490 k€. Elles sont maintenant achevées.

En 2023, les recettes ont été dynamiques de par un effet prix (+7% en 2023) et un effet volume (le nombre de repas au restaurant scolaire a augmenté de 3%). Les tranches de quotients familiaux, servant à la facturation, ont été étendues afin d'accentuer la tarification sociale. En 2024, les recettes sont prévues de façon prudentielle.

Les produits prévisionnels se répartissent de la façon suivante :

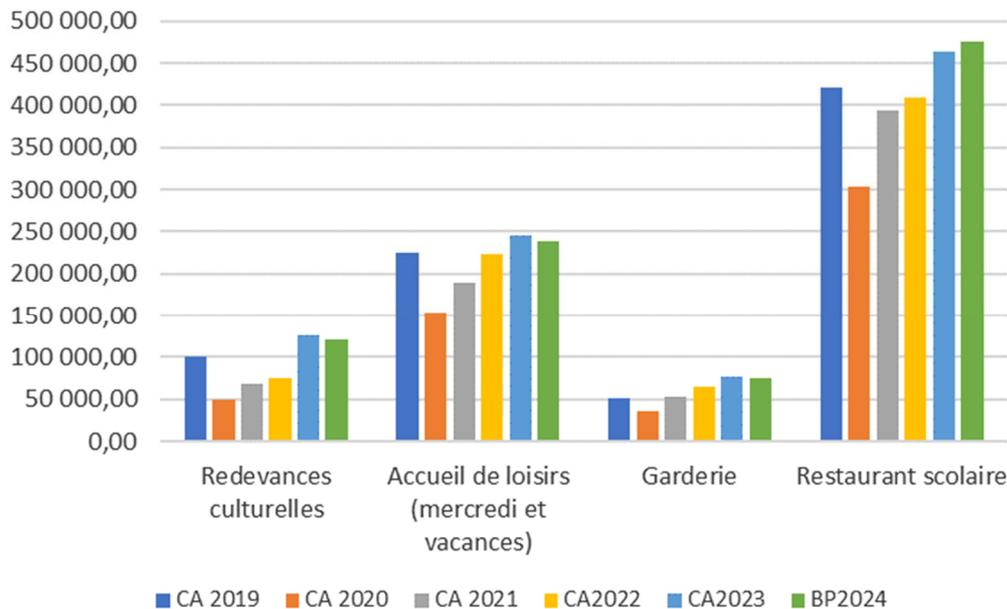


Les réalisations 2023 sont caractérisées par :

- le secteur culturel : en 2023 les recettes de billetterie de la salle de spectacles Le Dôme se sont élevées à 39 k€ (pour un budget de 30 k€) avec une offre de spectacles plus étoffée, avec la reprogrammation de spectacles annulés pendant la crise sanitaire. Les abonnements à la médiathèque représentent 8,4 k€ de recette (5 k€ au budget) et ont fait un bond après l'ouverture de la ludothèque.
- les activités périscolaires : les recettes de l'accueil de loisirs et de la maison des jeunes sont de 233 k€ (205 k€ en 2022). Les séjours représentent 13 k€ (15 k€ budgété). Les recettes de garderie sont supérieures de 9 k€ aux prévisions (77 k€ pour 68 k€ de prévisions)
- la fréquentation du restaurant scolaire est croissante et les produits sont de 463 k€ pour un budget de 420 k€ (rappel : 410 k€ en 2022).

Concernant les prévisions 2024, il convient de noter :

- des prévisions de stabilité des activités jeunesse et de la garderie, en raison de la forte fréquentation déjà constatée en 2023, ainsi que des secteurs culturels
- une prévision toujours à la hausse du nombre de repas au restaurant scolaire au vu du dernier trimestre 2023 (produits budgétés pour 475 k€)
- une augmentation des tarifs des prestations de services de 4,5%



Evolution des principales recettes de tarification (en €)

LES IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes représentent 66.4 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget 2024, soit 9 275 k€. C'est la principale source de financement des services publics offerts à la population. Ce poste inclut la fiscalité directe locale (taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants dont les montants sont notifiés par la Direction Générale des finances publiques) et les dotations de la communauté d'agglomération.

FISCALITE DIRECTE LOCALE

Une revalorisation forfaitaire des bases locatives, fixée par l'Etat, a lieu tous les ans. En 2024, la revalorisation des bases fiscales, indexée sur l'inflation de l'année 2023, est de **3,9%** alors qu'en 2023 elle était de 7,1% (p.m. en 2022 : elle était de 3,4%). Elle s'applique à tous au niveau national et, à cette dernière, s'ajoute une part dynamique liée au marché de l'habitat local.

Concernant la taxe d'habitation, la réforme de la fiscalité locale a supprimé la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les contribuables, de façon progressive entre 2021 et 2023. En 2024 cette exonération bénéficie à tous.

Un système de compensation à l'euro près a été mis en place afin que les collectivités locales continuent à bénéficier de cette ressource nécessaire à leur fonctionnement. Depuis 2021, les recettes fiscales de taxe d'habitation sur les résidences principales sont remplacées par la part de taxe foncière pour les propriétés bâties qui était perçue par le département. Les communes qui sont sous ou surcompensées par cette part départementale deviennent bénéficiaires ou contributrices d'une compensation de l'Etat. Cette compensation est calculée en fonction d'un coefficient correcteur dit CoCo. Si le CoCo est supérieur à 1, la commune est compensée par l'Etat, s'il est inférieur à 1, la commune reverse la part excédentaire perçue (au-delà de 10 k€). Le coefficient correcteur pour Saint-Avé, notifié par la DGFIP, a été recalculé fin 2021 à **1,20572** et le versement de la compensation en 2024 est évalué à **1 201 209 €**.

Depuis 2021 une réforme de la fiscalité des établissements à vocation industrielle a minoré leur valeur locative de 50%. Cette perte de recette de TFPB est compensée par l'Etat (sur le compte des dotations – allocations compensatrices).

Les bases d'imposition (valeurs locatives)

La commune continue à percevoir en 2024 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Bases fiscales en K€	2019	2020	2021	2022	2023	Prév. 2024
Taxe d'habitation	18 442 k€	18 819 k€	675 k€	686 k€	1 064 k€	824 k€
Taxe foncière bâtie	12 161 k€	12 675 k€	12 664 k€	13 353 k€	14 478 k€	15 340 k€
TF non bâtie	131 k€	129 k€	126 k€	132 k€	135 k€	140 k€

En 2017 : suppression de l'abattement général à la base et mise en place de l'abattement spécial à la base.

En 2021 : réforme de la taxe d'habitation

En 2023 : mise en place des déclarations de leurs biens immobiliers par les particuliers sur le portail impots.gouv.fr

Les taux d'imposition

La commune de Saint-Avé n'a pas augmenté les taux de fiscalité depuis 2009. Depuis 2021, elle perçoit la part de TFPB du Département, avec un taux de 15,26% s'additionnant au taux communal de 22,23% soit un taux de 37,49%. Le taux de la taxe d'habitation était figé en 2021 et 2022. Il concerne uniquement les résidences secondaires et les logements vacants. Les collectivités ont récupéré leur possibilité de moduler le taux de TH depuis 2023, en respectant les règles des liens des taux.

	Taux 2023	Taux 2024	Moyenne* Départementale	Moyenne* régionale	Moyenne* nationale
Taxe d'habitation	14,34 %	14,34 %	16,17%	18,53%	17,46%
Taxe foncière bâtie	37,49%	37,49%	43,33%	40,17%	40,50%
Taxe foncière non bâtie	39,50 %	39,50 %	54,27%	55,50%	53,42%

* Moyenne 2022 pour la même strate de population (DGFIP)

Les produits fiscaux

Produits fiscaux	2019	2020	2021	2022	Réalisé 2023	Prév 2024
Taxe d'habitation	2 645 K€	2 724 K€	96 k€	98 k€	152 k€	118 k€
Taxe foncière bâtie	2 703 K€	2 818 K€	4 739 k€	4 989 k€	5 417 k€	5 751 k€
TF non bâtie	52 K€	51 K€	50 k€	52 k€	53 k€	55 k€
Versement compensation TH			990 k€	1 046 k€	1 133 k€	1 201 k€
TOTAUX	5 400 K€	5 593 K€	5 875 k€	6 185 k€	6 755 k€	7 125 k€
<i>Evolution</i>	+2,5 %	+3,5%	+5%	+5,3%	+9,2%	+5,4%
<i>Dont % actualisation des valeurs locatives</i>	+ 2, 2 %	+ 1,2 % (TF) +0,9% (TH)	+0,2%	+3,4%	+7,1%	+3,9%
Produits fiscaux	2019	2020	2021	2022	Réalisé 2023	Prév 2024
<i>Population insee</i>	11 677 h	11 945 h	12 086 h	12 198 h	12 195 h	12 214 h
<i>Produit moyen / hab ST AVE</i>	462 €	468 €	488 €	507 €	553 €	583 €
<i>Département*</i>	580 €	592 €	604 €	624 €	nc	
<i>Région*</i>	574 €	584 €	592 €	614 €	nc	
<i>National*</i>	557 €	576 €	576 €	597 €	nc	

*pour la même strate de population

nc : non connu

Les allocations compensatrices (suite exonérations de l'Etat) (chapitre 74- voir dotations de l'Etat)

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	Prév 2024
Allocation compensatrice TH	200	223	-	-	-	-
Allocation compensatrice TF	15	16	90	103		117

Potentiel financier par habitant

Le potentiel financier est égal à :

Recettes fiscales + Dotation Globale de Fonctionnement.

Le potentiel financier (PF) représente donc la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions "moyennes" en termes de fiscalité.

PF par habitant	2019	2020	2021	2022	2023
Saint-Avé	843 €	851 €	876 €	873 €	921 €
Strate de 10 à 20 000 habitants	1 136 €	1 149 €	1 157 €	1 152 €	1 202 €

Source : fiche DGF annuelle

LES AUTRES RECETTES DE FISCALITE LOCALE :

▀ Les droits de mutation

en K€	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024 (prévisionnel)
prévu	350	430	450	500	500	375
réalisé	492	600	771	673	482	

Les droits de mutation encore appelés droits d'enregistrement sont exigés par l'administration fiscale lors de la transmission du bien d'un patrimoine à un autre, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

La fluctuation des transactions immobilières modifie, selon les années, les ressources des collectivités. Le produit des droits de mutation a augmenté fortement depuis 2015 et a atteint un montant inégalé en 2021 avant de commencer à diminuer en 2022. Cette baisse se confirme en 2023, liée à la diminution du nombre de transactions immobilières sur un secteur immobilier très tendu (prix de vente élevé, accès au crédit difficile pour les ménages). Les prévisions sont donc revues à la baisse pour 2024 avec des recettes de droits de mutations estimées à **375 k€**.

▀ Les autres taxes

La commune perçoit également d'autres taxes dont la taxe sur les pylônes, estimée en 2024 à **110 k€**, et la taxe sur la consommation finale d'électricité, versée aux syndicats d'électricité par les fournisseurs d'énergie. Cette dernière permet l'entretien des réseaux d'électricité et est reversée partiellement à la commune. Elle est évaluée à **240 k€**.

LES DOTATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (AUTRES IMPOTS ET TAXES) :

La communauté d'agglomération, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, issue de la fusion de 3 EPCI en 2017, a défini son projet de territoire ainsi que les compétences dont elle souhaite se doter. La Loi NOTRe a également rendu obligatoire certains transferts de compétences aux communautés d'agglomération (zones d'activités économiques, assainissement et eaux pluviales)

▀ **L'attribution de compensation (AC) de fonctionnement** : l'attribution de compensation est fixe et ne peut être révisée que sur proposition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), dans le cadre de la valorisation d'un transfert de charges à la communauté d'agglomération (nouvelle compétence ou retour de la compétence aux communes). Le tableau ci-dessous reprend les impacts des transferts de compétences auprès de Golfe du Morbihan survenus depuis 2017.

Année	AC Fonctionnement	Commentaires
2017	1 101 700 €	
2018	1 005 630 €	Transfert des zones d'activités : - 96 104,41 €
2019	995 664 €	Transfert natation scolaire : - 9 966 €
2020 à 2024	978 812 €	Transfert gestion des eaux pluviales en 2020 : - 16 852 €

En 2024, l'attribution de compensation est de **978 812 €**. Les charges d'investissement transférées font l'objet d'un autre traitement et donnent lieu à un versement de la commune à GMVA en dépense d'investissement.

▀ **La dotation de solidarité communautaire (DSC)**

Après la définition de son projet de territoire, les modalités de calcul et d'attribution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ont été révisées en 2017 avec une baisse de 37 % entre 2018 et 2022. Par délibération du 2 mars 2020, la communauté d'agglomération a adopté un nouveau dispositif de calcul de la DSC pour les années 2018 à 2020 et a donc effectué un remboursement de 133 806 € pour les années 2018 et 2019). Le montant de DSC a été maintenu en 2021 et 2022 dans un dispositif temporaire en attendant la conclusion du pacte financier et fiscal pour les communes de l'agglomération. Ce dernier a été validé en 2022 et les nouvelles répartitions de DSC ont été actées. Le montant de DSC 2023 était de 458 165 €. En 2024, une révision de l'enveloppe globale est en cours afin de donner les moyens à la communauté d'agglomération de porter des équipements communautaires d'ampleur (pôle d'échanges multimodal à la gare de Vannes). Une baisse du versement de la DSC est donc à envisager. L'hypothèse envisagée pour la commune en 2024 est une baisse de 3% de ce montant, soit **444 420 €**.

Délibération du Conseil communautaire	2019	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
14/12/17	565 013 €	508 511 €	457 660 €	411 894 €		
02/03/20	501 631 €	460 652 €	460 652 €	n.c.		
03/02/22 et 15/12/22	-	-	-	454 198 €	458 165 €	
En cours par GMVA						444 420 €

LES DOTATIONS DE L'ETAT (EN K€)

	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
DF	1 000	1 024	1 036	1 047	1 047	1 050
DNP	296	314	303	309	304	300
DSU	360	370	379	387	394	400
ACTH	200	223				Inclus dans compensation TH
ACFB	15		90	103	115	117
TOTAL	1 871	1 931	1 808	1 846	1 860	1 867

DF : dotation forfaitaire

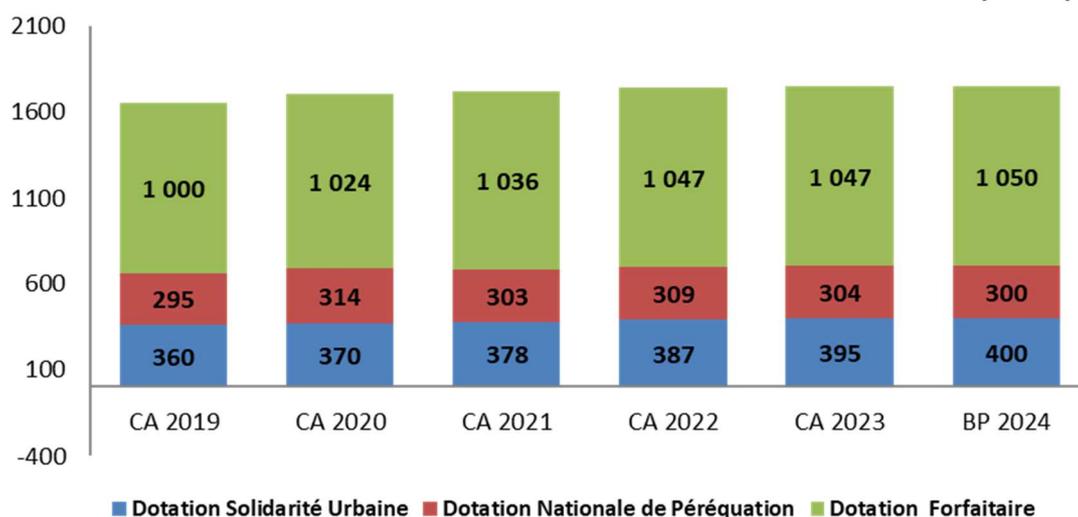
DNP : dotation nationale de péréquation

DSU : dotation de solidarité urbaine

AC : allocations compensatrices de la taxe habitation, foncière,

Nota : à ce jour, le montant définitif des dotations 2024 n'a pas encore été notifié.

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (en K€)



LES AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE

Les autres produits concernent principalement :

- ▀ Les locations des immeubles et salles dont la maison de l'enfance : 77 k€ (CCAS), les salles municipales 30 k€, le Dôme 15 k€, divers (appartement au-dessus de la Poste, presbytère...), soit 140 k€
- ▀ Le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe affaires économiques : 35 k€ (40 k€ en 2023)
- ▀ Depuis 2023, les indemnités versées par les assurances en cas de sinistres : 30 k€
- ▀ Exceptionnellement cette année, le legs accordé par René Calohard, un habitant décédé en décembre 2022, qui représente, hors valeur immobilière, un montant de 715 k€. *A noter que ce legs d'une valeur totale de 1035 k€ comprend également une maison évaluée à 320 k€ qui est intégrée à l'actif de la commune.*

Les recettes sur le poste des autres produits se sont élevées à **227 k€** en 2023 et sont prévues pour **912 k€** en 2024.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DIVERS

Excepté l'année 2020 pour laquelle les produits exceptionnels comprenaient le reversement par GMVA de la DSC pour les deux années 2018 et 2019 et des régularisations pour les soldes des écritures des transferts d'assainissement, ce poste concernait jusqu'en 2022 les remboursements d'assurances suite à des sinistres, des régularisations exceptionnelles et des produits de cessions. Depuis le changement de norme comptable avec la mise en œuvre de la réglementation M57 en 2023, les indemnités d'assurance sont encaissées en recette de gestion (« autres produits de gestion courante ») et non plus en recette exceptionnelle.

Aucune prévision n'est inscrite en 2024 en recette exceptionnelle. Les prévisions de ventes sont inscrites en effet en recettes d'investissement. Les réalisations 2023 sont de 9 k€.

PARTIE II : BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Le Budget Primitif 2024 de la commune présente une section d'investissement à

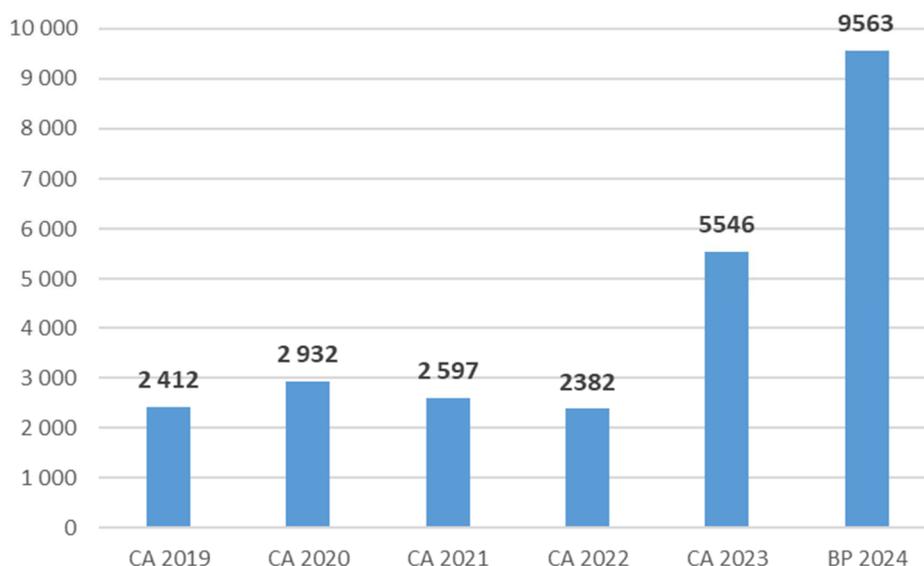
10 457 557,90 €, y compris les restes à réaliser, mouvements financiers et opérations d'ordre.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

La politique d'investissement des communes vise à améliorer l'étendue et la qualité des infrastructures locales. Elle dépend de plusieurs facteurs :

- ▀ Le contexte économique et législatif
- ▀ La capacité financière de la commune
- ▀ La capacité du secteur du BTP à répondre à la commande publique

Evolution des dépenses d'équipement en k€ TTC (restes à réaliser inclus en 2024) :



Les dépenses d'équipement s'élèvent à **5 546 k€** en 2023. 1 113 k€ d'achats et de travaux ont également été engagés et non facturés sur le budget 2023. Ces crédits sont reportés en 2024, ce sont les restes à réaliser (RAR).

Pour 2024, les dépenses d'équipement prévisionnelles s'élèvent à **9 563 k€** dont 1113 k€ de restes à réaliser 2023. Elles s'inscrivent dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de la période 2021-2026, qui est révisée tous les ans en fonction des priorités et de la capacité financière de la collectivité.

Les dépenses principales concernent les travaux pour la construction des équipements de plein air du pôle sportif de Kérozer, la construction d'un bâtiment périscolaire pour les enfants scolarisés à l'école Julie Daubié Elémentaire, ainsi que des travaux de rénovation et mises aux normes de différents bâtiments communaux (exemple : travaux d'étanchéité de la maison de l'enfance). Elles comprennent également des études pour des diagnostics et la mise en œuvre de schémas directeurs (bâtiments, voiries, mobilité douce) nécessaire à la planification des travaux à moyen et long terme.

S'inscrivant dans la démarche Agenda 2030, chaque opération d'équipement menée par la ville répond au minimum à 1 cible d'objectifs de développement durable (ODD).

Les dépenses d'équipement d'un montant de 9 563 k€ peuvent se ventiler entre :

▀ Les opérations structurantes (7 416 k€)

▀ Les opérations récurrentes (2 147 k€)

Tous les montants sont indiqués toutes taxes comprises (TVA à 20%)

LES OPERATIONS STRUCTURANTES

Les opérations achevées en 2023 :

▀ Plan de relance Cybersécurité

Objectif de Développement Durable :



La Ville est bénéficiaire du plan de relance national concernant la cybersécurité avec un financement accordé de 90 k€. Un audit et des outils de prévention ont été réalisés en 2022 pour 90 k€ et pour 76 k€ en 2023. Cette opération s'achève avec la finalisation d'une nouvelle salle de serveurs. (9 k€ prévus en 2024). La prévention et la mise à jour des outils sont maintenant intégrées dans le fonctionnement courant de la collectivité.

▀ Création d'une ludothèque et valorisation de l'offre culturelle

Objectif de Développement Durable :



La Ville a fait l'acquisition de mobilier et d'un fonds de jeux de société afin d'installer une ludothèque au centre culturel Le Dôme au sein de la Médiathèque (14 k€). Afin de mieux faire connaître l'offre culturelle de la médiathèque, la salle de spectacles et la ludothèque, et pour renforcer son attractivité, le centre culturel le Dôme s'est doté d'une nouvelle identité visuelle.

Plan de déploiement pluriannuel de la vidéoprotection

Objectif de Développement Durable :



Afin de renforcer le dispositif de vidéoprotection de la Ville de Saint-Avé, en concertation avec les forces de gendarmerie et suite aux préconisations des référents sureté, la Ville a programmé la mise en place d'une dizaine de nouvelles caméras dont le déploiement est programmé sur 4 ans (3 en 2023, 2 en 2024, 3 en 2025 et 2 en 2026 pour des montants annuels avoisinant les 15 k€).

Les opérations engagées et en cours en 2024 :

La création d'un nouveau pôle sportif à Kerozer:

Objectif de Développement Durable :



La programmation pluriannuelle des investissements prévoit la réalisation d'un nouveau pôle sportif à Kerozer.

Les études menées ont permis d'arrêter le programme de travaux en fonction des attentes des différents usagers et partenaires. L'opération se décompose en deux phases de travaux :

- une première phase concerne les sports de plein air avec un terrain de football d'honneur (catégorie 5), deux terrains de football d'entraînement dont un terrain en gazon synthétique (catégorie 5), des tribunes (250 places) avec club house et vestiaires, une piste (400 m) et des aires de saut d'athlétisme et de lancers. Les aménagements extérieurs comprennent un parking de 150 places, une esplanade et de la voirie douce.
- une seconde phase avec la construction de salles de sports : une salle multisports de 1 700 m² et un pôle sports de raquettes, avec 3 courts de tennis couverts et 1 court multi raquettes.

Les travaux de la 1ère phase sont en cours depuis fin 2022. La consultation des entreprises pour la phase 2 sera lancée début 2025.

Les crédits budgétaires pour cette opération en 2024 comprennent ainsi les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre pour un montant de 155 k€ et la fin des travaux de la phase 1 pour un montant de 4 045 k€. Les travaux de la phase 1 sont estimés à 7 540 k€. De plus, une provision de 25 k€ est inscrite en 2024 pour le versement des avances pour les entreprises, ainsi que 223 k€ pour les travaux de réseaux. L'opération est soutenue par les partenaires financiers suivants : Etat (Programmes DETR et DSIL), Région Bretagne, Conseil Départemental du Morbihan, Golfe du Morbihan Vannes agglomération et la Fédération Française de Football.

© Michel Jamoneau



Etudes et foncier pour l'aménagement du centre-ville :

Objectif de Développement Durable :

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



La création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Cœur de ville » dédiée au projet d'aménagement et de dynamisation du centre-ville a été validée en 2018. Des d'études de programmation et des diagnostics ont été consacrés à cette opération en 2022 et 2023.

Une provision pour un achat de foncier est prévue au budget pour 175 k€.

3^{ème} campagne du budget participatif

Objectif de Développement Durable :

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



La démarche de budget participatif a été lancée en 2021. Une charte a été adoptée par le conseil municipal en février 2021. Une plateforme numérique collaborative a été mise en place en 2021, afin de déposer les projets des citoyens. Pour la 3^{ème} campagne, 19 projets sont éligibles et soumis au vote des avéennes et des avéens en mai.

Le budget alloué en 2024 est de 50 k€ pour les projets sélectionnés à l'issue de la démarche. 22 k€ sont également prévus pour réaliser un projet sélectionné lors de la 1^{ère} campagne : une aire de jeux au sein du quartier de Beausoleil et 25k€ sont prévus pour un projet retenu lors de la 2^{ème} campagne, dont la réalisation a été décalée.



Révision du PLU

Objectif de Développement Durable :

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a démarré en 2022.

Le PLU est le document d'urbanisme qui traduit le projet d'aménagement et d'urbanisme de la commune et fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols applicables sur le territoire communal. Le PLU actuellement en vigueur à Saint-Avé a été approuvé en décembre 2011. Depuis cette dernière révision, le contexte réglementaire et législatif a été marqué par de nombreuses évolutions, qu'il est nécessaire d'intégrer. 21 k€ ont été payés en 2023 et 61 k€ sont prévus en 2024.

Travaux de rénovation de la maison des jeunes

Objectif de Développement Durable :

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



La maison des jeunes fait l'objet de travaux d'amélioration qui s'achèvent en ce début 2024. Le renouvellement des menuiseries extérieures a permis d'apporter davantage de confort thermique aux jeunes. Le sol de la pièce principale a été entièrement refait et des travaux d'électricité, de peinture et de plomberie sont venus compléter l'aménagement intérieur. Le montant total des travaux s'élève à 75 k€, financés en partie par le Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du Programme de solidarité territoriale.

Aménagement des cours d'école et de l'Albatros.

Objectif de Développement Durable :

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



L'aménagement des cours des écoles publiques, dans le cadre du projet de cours régulées, se poursuit. Ce projet vise à créer des espaces dédiés aux différentes activités (ballon, jeux, activités calmes) pour permettre à chaque enfant de trouver sa place et faire de la cour un lieu agréable pour tous. En 2023, les dépenses concernaient le marquage des différentes zones et l'installation d'une structure d'escalade dans la cour de l'école Anita Conti pour 27 k€. En 2024, un espace multisports sera installé sur les cours élémentaires des deux écoles publiques. Le montant inscrit en 2024 est de 96 k€, comprenant également des cheminements et des zonages des espaces. Ces dépenses sont financées aux deux tiers par l'Etat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, appel à projet auquel a répondu la commune en 2023.



© Michel Jamoneau

Etudes sur l'aménagement de la carrière du Liscuit

Objectif de Développement Durable :

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Afin d'accroître la production d'énergies renouvelables, la Ville souhaite développer un projet d'énergie photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière de Liscuit. En 2024, le budget concerne la réalisation d'une étude d'impact et le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Ville dans le montage du projet, ainsi que sur l'aménagement du site. Le budget des études en 2024 est de 190 k€.



© A. Hellégouarch – Préfecture du Morbihan

Les opérations à engager en 2024 :

Travaux de construction d'un nouveau bâtiment périscolaire.

Objectif de Développement Durable :

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Après avoir envisagé la réhabilitation des locaux Jules Ferry, un nouveau projet est issu de la concertation avec les usagers et les enseignants pour accueillir sur les temps périscolaires les enfants scolarisés à l'école Julie Daubié. La création de nouveaux locaux est inscrite au budget 2024. Cette opération est évaluée à 1 010 k€ TTC, maîtrise d'œuvre et travaux compris.

Les crédits budgétaires 2024 prévus s'élèvent à 285 k€. Une autorisation de programme sera créée après la consultation des entreprises, les travaux étant prévus de fin 2024 à début 2026. Cette opération est financée par la CAF à hauteur de 300 k€. Des financements sont également sollicités auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental du Morbihan.



© Michel Jamoneau

Travaux de rénovation et remise aux normes dans la cadre du schéma directeur immobilier et énergétique

Objectif de Développement Durable :

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



La commune est lauréate d'un appel à projets porté par la Région avec l'ADEME et la Banque des territoires, afin d'élaborer son schéma directeur immobilier et énergétique. Elle bénéficie ainsi d'un accompagnement méthodologique pour élaborer un diagnostic et une stratégie d'interventions patrimoniales sur les bâtiments communaux.

Sans attendre la réalisation de cet audit, des travaux sont d'ores et déjà planifiés. L'ensemble des travaux sur les bâtiments communaux représente une enveloppe de 780 k€, incluant entre autres des travaux de réhabilitation pour la maison de l'enfance (étanchéité, cloison espace des lutins) pour un montant de 282 k€, des travaux de mise aux normes sur le Dôme pour 70 k€ et sur l'église pour 75 k€.

© Michel Jamoneau



/// Développer et valoriser l'offre culturelle du centre culturel Le Dôme

Objectif de Développement Durable :



La Ville a prévu de rénover la médiathèque avec le renouvellement du mobilier et la réfection des sols pour une enveloppe estimée à 325 k€. Des fonds sont sollicités auprès de l'Etat (DRAC) dans le cadre de la Dotation Générale de décentralisation (DGD) dédiée aux bibliothèques.

En 2024 la création d'un site internet pour le centre culturel Le Dôme mettra en valeur les évènements culturels proposés et informera sur les actualités du lieu.



Visuel non contractuel

/// Etude pour l'aménagement de la rue de l'hôpital

Objectif de Développement Durable :



Des études sont inscrites pour 60 k€ au budget pour entamer la réflexion sur la réfection de la rue de l'hôpital avec la sécurisation des liaisons douces.



© Michel Jamoneau

/// Diagnostics avant travaux de voirie et schéma de développement des mobilités actives

Objectif de Développement Durable :



Des études sont provisionnées en 2024 concernant des diagnostics pour la voirie et l'accessibilité (70 k€), ainsi que pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des mobilités actives (40 k€), permettant de planifier les travaux de sécurisation et rénovation pour les années à venir.

Des travaux de rénovation et d'accessibilité, de sécurisation de la voirie communale

Objectif de
Développement
Durable :



690 K€ de nouveaux crédits sont alloués cette année aux travaux sur les voiries communales : travaux de sécurisation des déplacements, de mise en accessibilité, et d'aménagement de voiries. Ce montant comprend également des rénovations de l'éclairage public et la réfection d'un ouvrage d'art (pont de Porlair).

LES OPERATIONS RECURRENTES

Les opérations récurrentes s'élèvent à **2 147 k€** et recouvrent les dépenses programmées de façon régulière pour les rénovations de bâtiments et voiries, ainsi que les acquisitions d'immobilisations nécessaires à la bonne mise en œuvre des services publics.

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Dépenses d'équipement* en € par habitant pour la catégorie démographique :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Saint-Avé	223	254	233	199	463	794
Département	351	276	337	466	nc	
Région	307	309	315	370	nc	

*dont travaux en régie (100 k€ au budget 2024)

nc = non communiqué – fiches DGFIP de 2019 à 2022

LES RECETTES D'EQUIPEMENT

Pour financer les investissements, les communes disposent de leurs ressources propres auxquelles s'ajoutent des recettes extérieures.

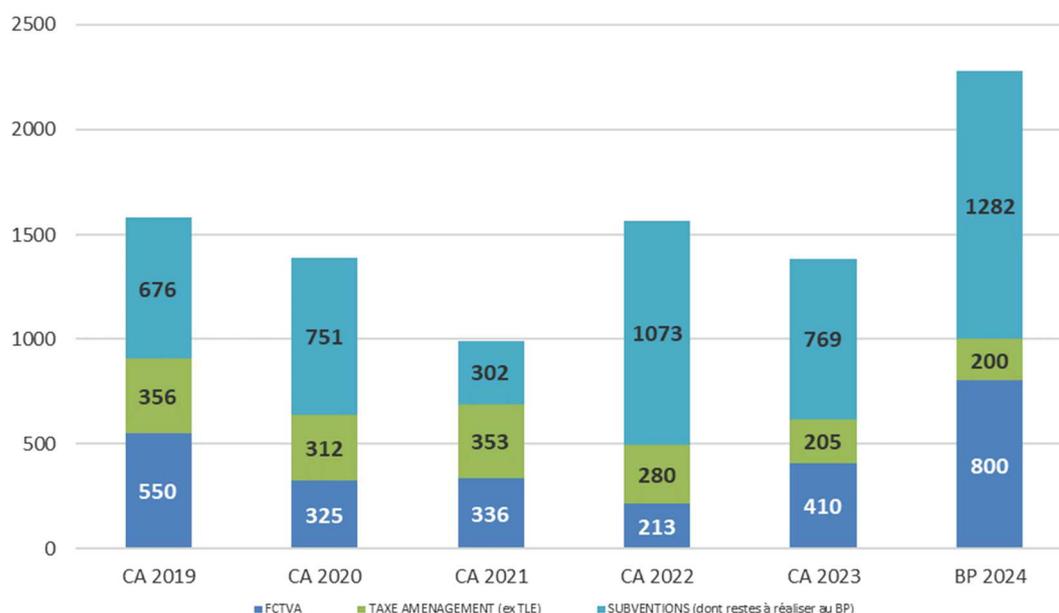
- Des recettes directes composées de dotations et participations (FCTVA, Taxe d'aménagement) en provenance de l'Etat et des aides régionales et départementales
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement mesuré par l'épargne brute
- L'emprunt : le financement des dépenses d'investissement permettant de constituer ou de valoriser un patrimoine qui servira aux générations futures s'accompagne parfois d'un recours à l'emprunt.

LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
FCTVA	550	325	336	213	410	800
TAXE AMENAGEMENT (ex TLE)	356	312	353	280	205	200
SUBVENTIONS (dont restes à réaliser au BP)	676	751	302	1 073	769	1 282
TOTAL	1 582	1 388	991	1 566	1 384	2 282

FCTVA : fonds de compensation de la TVA versée en n+1 par rapport aux dépenses d'équipement payées en n

Évolution des dotations et subventions d'investissement (en k€) :



L'AUTOFINANCEMENT (en K€)

L'épargne brute (ratio DGFIP) est obtenue par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement mais en neutralisant les recettes et dépenses qui par nature sont « exceptionnelles » comme les ventes de biens, les remboursements d'arrêt maladie ou accident du travail des agents, et les travaux en régie qui sont destinés à être rebasculés en investissement.

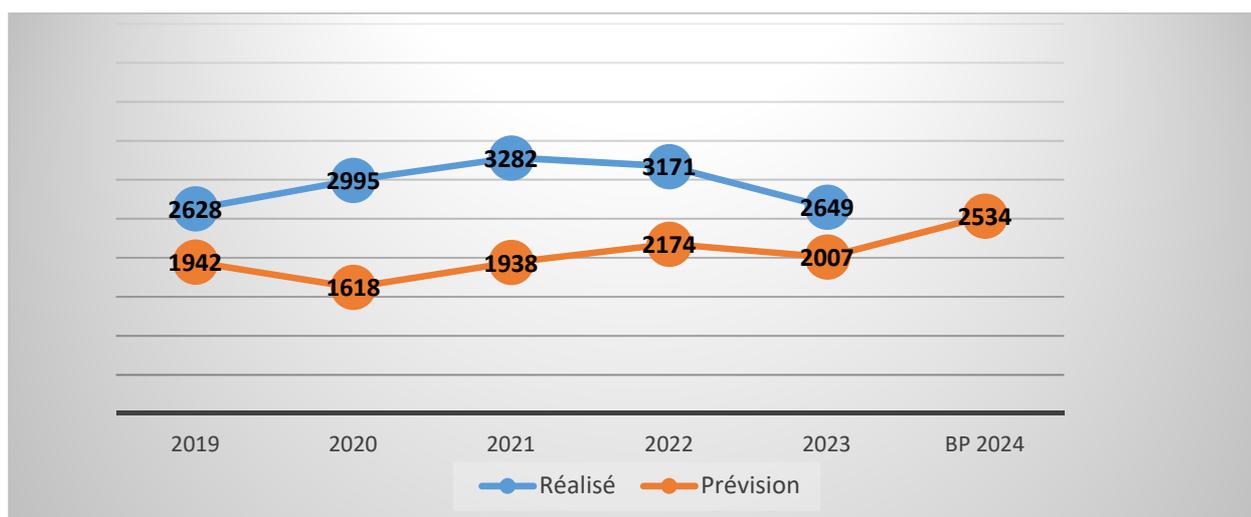
Epargne brute = Recettes de fonctionnement nettes – dépenses de fonctionnement nettes

Les Recettes de fonctionnement nettes sont obtenues :

- ▀ en déduisant des recettes réelles de fonctionnement les cessions d'immobilisations, les atténuations de charges (remboursement de frais de personnel)
- ▀ et en y ajoutant les travaux en régie

Dépenses de fonctionnement nettes = Dépenses réelles – remboursement de charges de personnel

Epargne brute en k€:



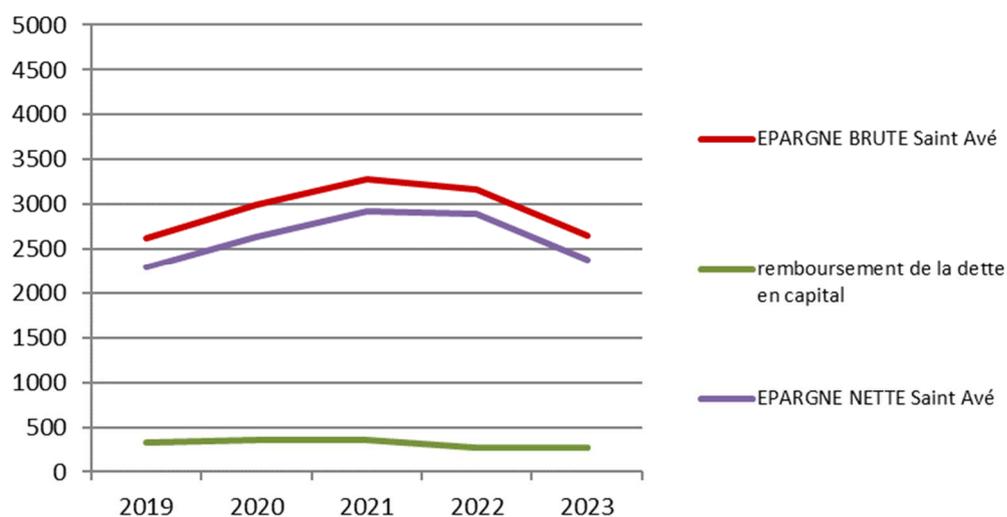
Rq : Les reports de résultats antérieurs ne sont pas inclus dans ce calcul. En 2020, les écritures de reversements des résultats Eau et Assainissement à GMVA ainsi que la participation à la cloture du budget annexe de Bossuet sont retraitées (car financées par des reports de résultats antérieurs).

Rq : les prévisions initiales de 2020 n'intégraient aucun versement de DSC.

Epargne nette = Epargne brute – remboursement d'emprunts et autres dettes financières

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévu 2024
EPARGNE BRUTE Saint Avé	2 628	2 995	3 281	3 171	2 649	2 534
remboursement de la dette en capital	330	355	361	271	245	236
EPARGNE NETTE Saint Avé	2 298	2 640	2 920	2 900	2 404	2 298

*2020 : retraité du reversement des excédents des budgets annexes Assainissement à GMVA



Quelques ratios de niveau comparatifs :

La CAF nette dégagée par le budget de Saint-Avé se situe au-dessus de la moyenne des communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau régional. La baisse des dotations depuis 2014 a influé directement sur ce ratio entre 2014 et 2016. L'impact des décisions en matière fiscale en 2017, la maîtrise des charges de fonctionnement, la sortie du dispositif des temps d'activités périscolaires et le non recours à l'emprunt ont permis d'améliorer ce ratio entre 2017 et 2021. Les risques concernant le maintien de DSC en 2020 ne s'étant pas concrétisés et l'impact de la crise sanitaire étant amorti en 2020, ce ratio augmente en 2020 (avec neutralisation des écritures exceptionnelles liées aux transferts des compétences Eau et Assainissement à GMVA). Il est augmenté en 2021 et 2022 de la cession des terrains des zones d'activités à GMVA. L'épargne brute diminue depuis 2022 en lien avec la hausse des coûts constatée dans de nombreux domaines. Le remboursement de la dette reste stable et a peu d'impact sur le niveau d'épargne nette, pouvant être consacrée aux dépenses d'équipement.

Le budget est établi de façon prudente, expliquant le ratio 2023.

CAF nette */ habitant en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Saint-Avé	202	204	229	188	195	182
moyenne départementale	121	106	134	105	nc	
moyenne régionale	109	95	112	75	nc	

**Ratio DGFIP de 2019 à 2022, avec retraitements.*

LA DETTE DE LA COMMUNE (EN K€)

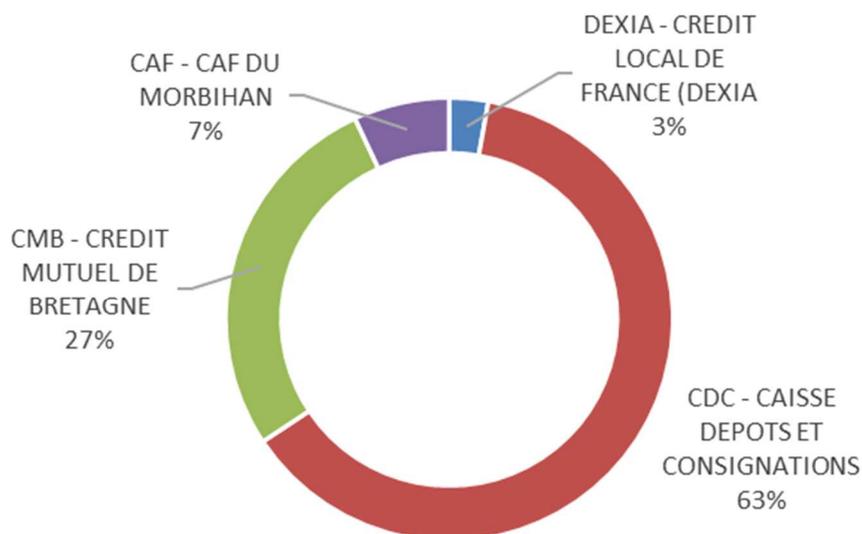
Les efforts de gestion de la ville permettent de limiter de manière drastique son recours à l'emprunt. L'inscription d'un emprunt au budget permet d'équilibrer ce dernier en dépenses et recettes. Cependant lors de l'exécution budgétaire annuelle, il s'avère que le recours à cet emprunt n'est pas toujours nécessaire.

5 emprunts étaient en cours de remboursement en 2023, dont un a été soldé en fin d'année (prêt CAF de 2010) :

- En 2010 : auprès de DEXIA, un prêt souscrit de 237 k€ à taux fixe pour financer la construction de l'ALSH (durée 15 ans)
- En 2010 : auprès de la CAF du Morbihan, un prêt de 200 k€ sans intérêt, souscrit pour financer l'ALSH (durée 12 ans)
- En 2013, auprès de la Caisse des dépôts, un prêt de 2 000 k€ à taux fixe afin de financer les travaux de l'Espace Jean Le Gac et le réaménagement de la rue de la Fontaine (durée 15 ans).
- En 2014, auprès du Crédit Mutuel, un prêt de 800 k€ finançant les travaux de réhabilitation de l'école maternelle Julie Daubié et les travaux d'aménagement de la voirie (durée 15 ans)
- En 2019 : auprès de la CAF du Morbihan, un prêt de 147,9 k€ sans intérêt, souscrit pour financer les travaux de la maison de l'enfance (durée 10 ans)

Un emprunt d'équilibre est inscrit au budget primitif pour l'exercice 2024 pour **281 k€** afin de financer une partie des dépenses d'équipement non couvertes par les fonds propres. La souscription effective de l'emprunt dépendra de l'exécution financière du budget en cours d'année.

Répartition de l'encours au 31/12/2023 (soit 1 269 k€) :



ENCOURS DE DETTE AU 31/12

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 au fil de l'eau	2024 si emprunt
Capital restant dû au 31/12 (en k€)	2 501	2 146	1 785	1 514	1 269	1 034	1 315
Annuité (en k€)	414	429	425	323	285	271	271

L'ensemble des emprunts souscrits est classé en catégorie A1 suivant l'échelle des classifications des risques, c'est-à-dire au niveau de risque le plus faible (emprunts à taux fixe ou à taux variable simple, basés sur des indices de la zone euro).

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

L'endettement de la commune de Saint-Avé se situe très largement au-dessous de la moyenne des communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau régional.

Encours total de la dette par habitant (au 31 décembre de l'exercice) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Saint-Avé	214	180	149	124	104	107
moyenne départementale	894	828	807	837	nc	
moyenne régionale	813	815	799	837	nc	

*avec réalisation de l'emprunt d'équilibre

Annuité de la dette par habitant*

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Saint-Avé	34	35	34	26	23	22
moyenne départementale	110	117	104	107	nc	
moyenne régionale	106	109	107	122	nc	

Capacité de désendettement par rapport à la moyenne des communes de même strate démographique (en années)

= Encours dette au 31.12 / CAF

En années	2019	2020	2021	2022	2023
Saint-Avé	0.93	0.78	0.58	0.59	<i>0.48</i>
Département	4.29	3.98	3.65	4.29	
Région	4.29	4.44	3.96	4.61	

PARTIE III : LES BUDGETS ANNEXES 2024

LE BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES



Le budget des affaires économiques regroupe toutes les recettes et les dépenses qui ont trait à l'activité économique de la commune : bureaux relais, ateliers relais, commerces en centre-ville et marché dominical. Il ne comprend pas les parcs d'activités.

L'exécution budgétaire 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 95 k€ et un excédent d'investissement de 730 k€, permettant de financer les travaux d'équipement envisagés en 2024.

© Michel Jamoneau

en €	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	769 855,80	22 638,40	321 500,00
	Dépenses d'ordre	0,00	17 311,58	31 500,00
	Total dépenses	769 855,80	39 949,98	353 000,00
	Recettes réelles	0,00	2 061,00	0,00
	Recettes d'ordre	70 000,00	67 698,64	92 500,00
	Total recettes	70 000,00	69 759,64	92 500,00
	Excédent/Déficit d'investissement annuel	-699 855,80	29 809,66	-260 500,00
	Report excédent n-1	699 855,80	699 855,80	729 665,46
	Excédent d'investissement cumulé	0,00	729 665,46	469 165,46
	FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	186 994,13	115 753,31
Dépenses d'ordre		70 000,00	67 698,64	61 000,00
Total dépenses		256 994,13	183 451,95	232 197,03
Recettes réelles		142 739,40	146 182,67	137 900,00
Recettes d'ordre		0,00	17 311,58	0,00
Total recettes		142 739,40	163 494,25	137 900,00
Résultat de fonctionnement annuel		-114 254,73	-19 957,70	-94 297,03
Report de résultat de fonctionnement n-1		114 254,73	114 254,73	94 297,03
Résultat de fonctionnement cumulé		0,00	94 297,03	0,00

Dans les dépenses d'**investissement** 2024 : des provisions pour la réhabilitation et la réalisation d'une extension d'une maison rue du 5 aout 1944 afin de la transformer en local commercial. L'acquisition du bâtiment a été réalisée en début d'année (report de crédit 2023) auprès de l'établissement public foncier de la région Bretagne qui a assuré le portage pour le compte de la commune. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du projet Cœur de ville, visant à conforter l'offre commerciale et de service du centre-ville.



Dans les dépenses de **fonctionnement** 2024 :

- // la rémunération de personnel (placier, administratif et technique...)
- // l'entretien des bâtiments, les charges locatives, taxes foncières
- // les subventions versées
- // le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 au budget principal (35 k€)

Les **recettes** sont principalement constituées des différents loyers. La commune dispose de :

- // 9 cellules relais bureaux à l'espace Jules Verne,
- // 5 ateliers relais Rue des Frères Montgolfier
- // 2 surfaces commerciales en centre-ville (Utile, locaux de la Poste)
- // Un restaurant place de l'Hôtel de Ville
- // 4 locaux pour professions paramédicales, situés place François Mitterrand

LE BUDGET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE KEROZER



(c) Le Live

L'opération d'aménagement du secteur de Kérozer a permis l'installation de l'association Hovia (anciennement le Moulin Vert) sur la commune avec 2 établissements médico-sociaux. En 2017, la vente d'une parcelle à Vannes Golfe Habitat a été réalisée afin de construire la future gendarmerie : caserne, locaux techniques et 23 logements sur le site. La gendarmerie a été livrée à l'été 2020. La commune a aménagé les accès avec des travaux de sécurisation de la rue Baudelaire et a continué les aménagements de 2020 à 2022. Aucun aménagement n'a été réalisé en 2023 et les crédits budgétaires sont proposés à l'identique pour 2024 :

Les principales opérations en 2024 sont :

En dépenses :

- ▀ Finalisation des travaux d'aménagement de voiries et aménagements paysagers (maîtrise d'œuvre comprise) (100 k€)
- ▀ Frais d'études en régie et maîtrise d'œuvre (études opérationnelles, paysagères, géotechniques, honoraires, communication) (20 k€)

En recettes :

- ▀ Emprunt d'équilibre (426 k€)

en €	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	430 000,00	0,00	430 000,00
	Total dépenses	430 000,00	0,00	430 000,00
	Recettes réelles	426 619,65	0,00	426 619,65
	Recettes d'ordre	310 000,00	0,00	310 000,00
	Total recettes	736 619,65	0,00	736 619,65
	Excédent d'investissement annuel	306 619,65	0,00	306 619,65
	Report excédent n-1	-306 619,65	-306 619,65	-306 619,65
	Excédent d'investissement cumulé	0,00	-306 619,65	0,00
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	120 100,00	0,00	120 100,00
	Dépenses d'ordre	310 000,00	0,00	310 000,00
	Total dépenses	430 100,00	0,00	430 100,00
	Recettes réelles	100,00	0,00	100,00
	Recettes d'ordre	430 000,00	0,00	430 000,00
	Total recettes	430 100,00	0,00	430 100,00
	Résultat de fonctionnement annuel	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement cumulé	0,00	0,00	0,00